

LA CHARTE ÉTHIQUE DANS LE « PRENDRE SOIN ET L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE »



Un Plan Personnalisé d'Accompagnement élaboré et réévalué

Une obligation à la bienveillance et au signalement



Une parole unique et protégée



Une obligation à l'information des évolutions de service

Un droit à l'information sur l'accompagnement à son domicile



Un soutien global de la personne aidée en coordination avec l'ensemble des acteurs



Le respect de la volonté et des choix de la personne accompagnée

Un accompagnement dans le respect de la dignité de la personne et de ses choix



Des professionnels à domicile tenus au secret professionnel



Un partage d'informations médicales entre professionnels essentiel pour assurer un suivi personnalisé

La reconnaissance du rôle des aidants tout en gardant une juste distance



Des professionnels qui bénéficient d'un soutien psychologique, de formation et d'un droit de retrait



Un travail d'équipe fondé sur la complémentarité des rôles et les compétences



Un accompagnement dans la rédaction de directives anticipées et la désignation d'une personne de confiance